

Cette grille d'inspection vise à soutenir les milieux de travail à effectuer une inspection préventive afin de répondre à la LSST art 51:

51. L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychique du travailleur. Il doit notamment:

1° s'assurer que les établissements sur lesquels il a autorité sont équipés et aménagés de façon à assurer la protection du travailleur;

3° s'assurer que l'organisation du travail et les méthodes et techniques utilisées pour l'accomplir sont sécuritaires et ne portent pas atteinte à la santé du travailleur;

4° contrôler la tenue des lieux de travail, fournir des installations sanitaires, l'eau potable, un éclairage, une aération et un chauffage convenable et faire en sorte que les repas pris sur les lieux de travail soient consommés dans des conditions hygiéniques;

5° utiliser les méthodes et techniques visant à identifier, contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité du travailleur;

7° fournir un matériel sécuritaire et assurer son maintien en bon état

Cette grille générale contient les éléments à vérifier pour :

- | | |
|------------------------------|------------------------------------|
| 1. Voies de circulation | 5. Salle de repas et aire de repos |
| 2. Bureau & Poste de travail | 6. Salle de réunion |
| 3. Salle d'eau | 7. Vestiaire |
| 4. Salle de photocopieur | |

Procédure d'utilisation :

1. Cocher non applicable (N/A) lorsque l'élément ne s'applique pas.
2. Passer les éléments à inspecter un à un.
3. Écrire les mesures correctives pour chacun des éléments non conformes.
4. Remettre la grille complétée au gestionnaire responsable du milieu qui assurera la mise en place des mesures correctives.
5. Acheminez la présente grille complétée et remise au gestionnaire via le FORMS disponible à la page intranet du PPMET. (Onglet volet prévention/grille d'inspection préventive des milieux de travail).



1. VOIES DE CIRCULATION				
Éléments	Oui	Non	N/A	Mesures correctives + préciser le nom du lieu non conforme (Exemple : salle 123, étage 2 : requête Octopus, accès interdit temporairement avec avis et affiche)
L'entrée est propre et sans encombrement ?				
Les tapis d'entrée sont installés et bien fixés au sol pour la saison hivernale ?				
Les corridors, les escaliers, les ascenseurs et les autres lieux communs sont suffisamment éclairés ?				
Les voies de circulation ne sont pas glissantes (usure, humidité, graisse, huile, liquides, sable, neige, etc.) ?				
Les planchers sont en bon état, propres, secs et sans encombrement ?				
Les escaliers sont munis d'une main courante ou d'une rampe de chaque côté ?				
Les marches d'escalier sont munies de bandes antidérapantes pour éviter les chutes ?				
Les outils pour ramasser les liquides sont présents et en bon état ?				
La procédure (cartable d'urgence) en cas d'accident est affichée ?				
Les numéros d'urgence sont affichés à la vue de tous ?				
La largeur minimale des voies de circulation est de 600 mm ?				
La largeur minimale des voies de circulation est de 1 100 mm si elles servent d'issue de secours ?				
Des miroirs sont placés aux intersections, si nécessaire, afin d'éviter les collisions et prévention de la violence ?				
Les passerelles et les plates-formes fixes sont munies de garde-corps si la hauteur est supérieure à 450 mm ?				
L'espace libre au-dessus du plancher est d'au-moins 2 m à moins que le danger ne soit annoncé au moyen d'un signal visuel ?				
L'état général des voies de circulation est acceptable ?				

2. BUREAU ET POSTE DE TRAVAIL				
Éléments	Oui	Non	N/A	Mesures correctives + préciser le nom du lieu non conforme (Exemple : salle 123, étage 2 : requête Octopus, accès interdit temporairement avec avis et affiche)
La température ambiante est d'au moins 20°C ? Hiver: entre 20°C et 24°C Été: entre 23°C et 26°C				
L'humidité relative d'au moins 20 % et d'au plus 60 % (vérification en hiver et en été) * ?				
Les tuiles acoustiques recouvrent la totalité du plafond et sont propres ?				
Le dessus des étagères sont à une distance d'au moins 450 mm de la tête des gicleurs ?				
Les fenêtres sont en bon état (sans moisissure ou fissure) ?				
L'espace de circulation est d'une largeur minimale de 600 mm ?				
L'espace de travail est dégagé d'au moins 600 mm ?				
Les planchers ne sont pas glissants même par temps humide ?				
Les fenêtres sont propres et laissent pénétrer la lumière naturelle ?				
Les écrans d'ordinateur sont orientés perpendiculairement aux fenêtres ?				
Les stores ou les rideaux sont présents et fonctionnels dans chaque fenêtre ?				
Le dessus des classeurs n'est pas surchargé de matériel ?				
Les fils électriques sont en bon état, fixés au sol dans les voies de circulation et protégés des risques de coincement ?				
L'eau potable est mise à la disposition des travailleurs ?				
L'éclairage est suffisant (RSST Annexe VI) ? Si vous avez des doutes ou questions contacter ssmet.prevention.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca				
Les luminaires sont recouverts de diffuseurs (néons) ?				
Les tubes fluorescents n'émettent pas de papillotement ?				
Il n'y a pas de lumières brûlées ?				

*Acquisition d'un hygromètre via GRM et les services de l'approvisionnement

2. BUREAU ET POSTE DE TRAVAIL (suite)				
Éléments	Oui	Non	N/A	Mesures correctives + préciser le nom du lieu non conforme (Exemple : salle 123, étage 2 : requête Octopus, accès interdit temporairement avec avis et affiche)
Les meubles et le mobilier sont en bon état (ne présentent pas de risque de blessure) ?				
Les travailleurs évitent d'utiliser tout appareil de chauffage d'appoint ou de ventilation ?				
Les diffuseurs ou les grilles ne sont pas obstrués ?				
L'ouverture des paravents pour accéder au poste de travail est d'une largeur d'au moins 800 mm ?				
Absence de bruit gênant inhabituel ?				
Les tablettes ne sont pas surchargées ?				
Les poubelles à déchets sont disponibles ?				
Les poubelles ou autres éléments ont un emplacement qui ne présente pas un risque de trébuchement ?				
Les travailleurs ont été informés sur l'importance d'avoir un poste de travail bien ajusté (ENA 3792) ?				
Le poste de travail est ajusté au travailleur (espace de travail, chaise, clavier, souris et écran) ?				
Si le déplacement manuel de charge compromet la sécurité, des appareils mécaniques sont disponibles (chariot à roulettes, transpalette, diable, etc.) ou des stratégies sont mises en place (travail à deux, etc.)				
L'éclairage est suffisant (RSST Annexe VI) ?				
L'état général des bureaux et poste de travail est acceptable ?				

3. SALLE D'EAU				
Éléments	Oui	Non	N/A	Mesures correctives + préciser le nom du lieu non conforme (Exemple : salle 123, étage 2 : requête Octopus, accès interdit temporairement avec avis et affiche)
La température est d'au moins 20 °C ?				
L'endroit est bien éclairé (250 lux) Si vous avez des doutes ou questions contacter ssmet.prevention.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca				
La salle d'eau est munie de savon et de papier ou de sècheirs à mains ?				
Une corbeille pour jeter les serviettes de papier est disponible ?				
Les toilettes sont pourvues de papier hygiénique ?				
Les sièges de toilette sont en bon état ?				
Les éviers sont en bon état ?				
La salle d'eau est nettoyée régulièrement ?				
La salle d'eau est libre de tout obstacle ou de toute obstruction ?				
La salle d'eau sert exclusivement aux fins pour lesquelles elle a été conçue ?				
Les planchers sont en bon état et ne sont pas glissants				
Absence de fuite d'eau ?				
L'état général de la salle de toilette est acceptable ?				

4. SALLE DE PHOTOCOPIEUR				
Éléments	Oui	Non	N/A	Mesures correctives + préciser le nom du lieu non conforme (Exemple : salle 123, étage 2 : requête Octopus, accès interdit temporairement avec avis et affiche)
La température est d'au moins 20 °C ?				
L'endroit est bien éclairé ?				
Les planchers sont en bon état ?				
Le garde est fonctionnel sur la tranche à papier ?				
L'espace de circulation est adéquat 600 mm minimum ?				
L'escabeau est disponible pour atteindre les objets en hauteur Grade 1 et 2 ?				
Les espaces de rangement sont suffisants ?				
La salle de photocopie est de préférence située en retrait des travailleurs ou isolée, si possible ?				
L'état général de la salle de photocopie est acceptable ?				

5. SALLE DE REPAS ET AIRE DE REPOS				
Éléments	Oui	Non	N/A	Mesures correctives + préciser le nom du lieu non conforme (Exemple : salle 123, étage 2 : requête Octopus, accès interdit temporairement avec avis et affiche)
La température est d'au moins 20 °C ?				
L'endroit est bien éclairé (250 lux) ?				
La salle de repos et de repas sont propre ?				
Les poubelles sont pourvues d'un couvercle ?				
Les chaises et les tables sont en bon état ?				
Le nombre de chaises et de tables dans la salle de repas est adéquat pour accommoder le personnel ?				
Les planchers sont en bon état et non glissants ?				
Les planchers sont dégagés ?				
Les surfaces sont nettoyées régulièrement (comptoirs et tables) ?				
La salle de repas et de repos ne servent pas à des fins d'entreposage ?				
Un escabeau est disponible pour atteindre les objets en hauteur Grade 1 et 2 ?				
L'état général de la salle de repas et de repos est acceptable ?				

6. SALLE DE RÉUNION				
Éléments	Oui	Non	N/A	Mesures correctives + préciser le nom du lieu non conforme (Exemple : salle 123, étage 2 : requête Octopus, accès interdit temporairement avec avis et affiche)
La température est d'au moins 20 °C ?				
L'endroit est bien éclairé (250 lux) ?				
La salle de réunion est propre ?				
Les chaises et les tables sont en bon état ?				
Les fenêtres sont pourvues de stores, de rideaux ou de toiles ?				
Les planchers sont en bon état et ne sont pas glissants ?				
Les fils électriques sont recouverts ou fixés au sol ?				
Les barres d'alimentation électrique ne sont pas surchargées ?				
L'état général de la salle de réunion est acceptable ?				

7. VESTIAIRE				
Éléments	Oui	Non	N/A	Mesures correctives + préciser le nom du lieu non conforme (Exemple : salle 123, étage 2 : requête Octopus, accès interdit temporairement avec avis et affiche)
La température est d'au moins 20 °C ?				
L'endroit est bien éclairé (250 lux) ?				
Les planchers sont en bon état et ne sont pas glissants ?				
Les douches sont en bon état et fonctionnelles ?				
Les douches sont propres ?				
Des crochets ou des casiers sont mis à la disposition du personnel ?				
L'état général des vestiaires est satisfaisant ?				

8.	AUTRE PROBLÈME DE SÉCURITÉ

9.	AUTRE ÉLÉMENT NON CONFORME À CORRIGER

10. SUIVI DU VÉRIFICATEUR

Suivi requis : Oui Non

Date prévue du suivi : _____

11. SIGNATURE DU VÉRIFICATEUR

Nom (en lettre moulées) : _____

Signature : _____ Date : _____

12. INFORMATION SUR LE LIEU INSPECTÉ

Date :

Nom de l'établissement :

Direction :

Service :

Nom du responsable :